

Le feu passe au vert pour la nouvelle avenue du Port

La commission de concertation pour l'avenue du Port a rendu son avis. Les pavés ne feraient plus partie du paysage.



Dans la nouvelle mouture, les pavés de l'avenue du Port seraient conservés uniquement au niveau des places de parking. - Belga.

Serait-ce enfin la dernière étape de cette saga du réaménagement de l'avenue du Port ? Après la quatrième mouture, la commission de concertation a, à nouveau, rendu un avis favorable sous conditions. Cette fois, celles-ci ne devraient pas nécessiter la réintroduction d'un nouveau dossier.

En décembre 2016, la commission de concertation avait déjà émis un avis favorable mais rempli de conditions tellement strictes que les juristes du cabinet du ministre de la Mobilité, Pascal Smet (SP.A) se sont arraché les cheveux pendant des mois afin de savoir s'il fallait oui ou non introduire une nouvelle demande de permis, ce qui voulait dire organiser une nouvelle enquête publique. Connaissant l'opposition très forte concernant le dossier notamment à propos de l'enlèvement des pavés, le cabinet était assez réticent.

Finalement, la prudence a été de mise et une enquête publique a eu lieu à partir de mi-août. Cette mouture de l'avenue du Port prévoit deux voies de circulation à certains endroits. La bande réservée aux bus ne sera pas créée, mais la Région se réserve la possibilité d'y revenir dans l'avenir. Si le parking est supprimé sur l'ensemble de l'avenue, 82 places ont été dessinées du côté de Tour&Taxis. Le stationnement des camions, désormais interdit sur l'avenue, sera organisé le long de la chaussée de Vilvorde.

Le nombre de voies reste ainsi inchangé, tout comme la largeur de la chaussée (9 mètres entre la place Saintelette et la rue Picard, et 12 mètres entre la rue Picard et la rue Claessens). Sur les plans, on retrouve les deux pistes cyclables avec une bidirectionnelle du côté du canal. Une seconde rangée de 128 ormes sera implantée côté canal, créant une drève pour les cyclistes. Côté Tour&Taxis, l'alignement étant disparate, certains platanes plus abîmés seront abattus et remplacés par des ormes.

Sur cette base, la commission de concertation a donc rendu un avis favorable. Dans le détail, Citydev et la Direction générale de l'urbanisme ont rendu un avis majoritaire favorable sans condition. Ils ont simplement émis le souhait « de prendre des mesures techniques pour réduire au maximum les risques de conflits entre cyclistes et camions au droit des accès des sites industriels ».

Pour Bruxelles Environnement, l'avis positif est plus nuancé. L'administration demande de supprimer la zone de stationnement entre la rue Claessens et la rue Picard, de prévoir des stations pour voitures et vélos partagés, d'avoir un site propre pour le bus entre la rue Claessens et Tour&Taxis. Pour les pavés, Bruxelles Environnement demande que ceux-ci soient conservés mais uniquement au niveau des emplacements de stationnement pour permettre une meilleure porosité du sol. Enfin, concernant les arbres, l'administration préfère des essences d'arbres résistantes aux maladies et plutôt hautes.

Par contre du côté de la Ville de Bruxelles, on fait plutôt grise mine. Même si l'avis est favorable, les conditions sont telles qu'il correspond plus à un avis défavorable. La Ville demande d'augmenter la zone de stockage place Saintelette, de ne pas prévoir de zone 30, de maintenir deux bandes de circulation dans les deux sens, élargir même à cinq bandes à certains endroits, de récupérer 89 emplacements de parking tout en supprimant la bande unidirectionnelle de piste cyclable du côté de Tour&Taxis. La Ville souhaite aussi pouvoir récupérer les pavés

enlevés. Enfin, elle désire une coordination des chantiers notamment avec ceux pour la passerelle Picard, de Tivoli, de Tour&Taxis et du Parc Béco. « *Nous estimons que le projet n'est toujours pas abouti alors que nous en sommes à la quatrième version, se plaint l'échevin de l'Urbanisme, Geoffroy Coomans. Vu la largeur de la voirie, nous sommes surpris. »*

Reste au fonctionnaire délégué régional à se prononcer et à délivrer le permis d'urbanisme. Bruxelles Mobilité espère toujours débiter les travaux en 2018.

1,5

C'est, en million, le nombre de pavés qui recouvrent actuellement l'avenue du Port. Leur disparition crée l'émoi chez les défenseurs du patrimoine industriel bruxellois. Les associations ont toujours introduit des recours contre le projet que cela concerne l'abattage des arbres ou la suppression des pavés. A priori, lorsque le permis d'urbanisme sera délivré, il y a fort à parier que des recours soient à nouveau introduits. Restera à voir s'ils seront suspensifs ou non.